

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays S.A., Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **E-mail:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités administratives cantonales

Chancellerie d'Etat

Avis aux citoyennes et citoyens Convocation du corps électoral

Elections du Gouvernement, 2^e tour

Le corps électoral de la République et Canton du Jura est convoqué aux urnes le 14 novembre 2010 et les jours précédents fixés par les dispositions légales pour procéder à l'élection du Gouvernement.

Le matériel de vote sera remis à chaque citoyenne et citoyen.

Les actes de candidatures, déposés conformément aux dispositions légales, sont publiés ci-après.

GOVERNEMENT

Liste N° 1: Parti chrétien-social indépendant (PCSI)

101 SCHAFFTER Laurent, 1947, ministre, Porrentruy

Liste N° 2: Parti libéral-radical jurassien (PLRJ)

201 PROBST Michel, 1960, ministre, Cœuve

Liste N° 3: Parti démocrate-chrétien – Jeunes démocrates-chrétiens (PDC-JDC)

301 JUILLARD Charles, 1962, ministre, Porrentruy

302 RECEVEUR Philippe, 1963, ministre, Bassecourt

N° 4: Parti socialiste jurassien (PSJ)

401 BAUME-SCHNEIDER Elisabeth, 1963, ministre,
Les Breuleux

402 THENTZ Michel, 1958, ingénieur horticole HES,
Delémont

Delémont, le 27 octobre 2010.

La Chancellerie d'Etat.

République et Canton du Jura

Arrêté portant approbation de l'annexe tarifaire 2011 à la convention du 30 juin 2009 passée entre la Clinique Le Noirmont et santésuisse concernant le traitement hospitalier en division commune

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
— vu l'article 46 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur
l'assurance-maladie (LAMal)¹,

arrête:

Article premier

L'annexe tarifaire 2011 du 1^{er} juillet 2010 à la convention du 30 juin 2009 passée entre santésuisse et la Clinique Le Noirmont est approuvée.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Delémont, le 19 octobre 2010.

Au nom du Gouvernement
Le président: Charles Juillard
Le chancelier: Sigismond Jacquod

¹RS 832.10

Chancellerie d'Etat

Référendum fédéral

La Chancellerie d'Etat rend notoire que le délai référendaire est actuellement en cours pour les actes législatifs fédéraux suivants:

- Loi fédérale sur la coordination entre la procédure d'asile et la procédure d'extradition du 1^{er} octobre 2010;
- Loi fédérale sur la restitution des valeurs patrimoniales d'origine illicite de personnes politiquement exposées (Loi sur la restitution des avoirs illicites, LRAI) du 1^{er} octobre 2010;
- Loi fédérale sur les ouvrages d'accumulation (LOA) du 1^{er} octobre 2010;
- Loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA) (Protection des données lors de l'utilisation de l'infrastructure électronique).
Modification du 1^{er} octobre 2010;

- Loi sur le fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération, le réseau des routes nationales de même que pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques (Loi sur le fonds d'infrastructure, LFIInfr).
Modification du 1^{er} octobre 2010;
- Loi fédérale sur l'organisation des autorités pénales de la Confédération (Loi sur l'organisation des autorités pénales, LOAP).
Modification du 1^{er} octobre 2010;
- Loi fédérale sur la circulation routière (LCR).
Modification du 1^{er} octobre 2010;
- Loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants.
Modification du 1^{er} octobre 2010;
- Loi fédérale sur l'aviation, (Loi sur l'aviation, LA).
Modification du 1^{er} octobre 2010;
- Arrêté fédéral portant approbation de l'Accord entre la Suisse et la Serbie sur la coopération policière en matière de lutte contre la criminalité du 1^{er} octobre 2010;
- Arrêté fédéral portant approbation de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) du 1^{er} octobre 2010;
- Arrêté fédéral portant approbation des échanges de notes entre la Suisse et la CE concernant la reprise des bases légales du Fonds pour les frontières extérieures et de l'accord relatif à la participation de la Suisse au Fonds pour les frontières extérieures (Développement de l'acquis de Schengen) du 1^{er} octobre 2010;
- Arrêté fédéral portant approbation de la Convention sur l'Institut européen des forêts (EFI) du 1^{er} octobre 2010;
- Arrêté fédéral portant approbation de la Convention du travail maritime du 1^{er} octobre 2010.

Le délai référendaire expire le 20 janvier 2011.

Ces actes législatifs peuvent être consultés au Service de l'information et de la communication, rue du 24-Septembre 2, à Delémont.

Sur demande, le Service de l'information et de la communication remettra un exemplaire de ces actes au Secrétariat de la commune intéressée, à l'intention des citoyennes et citoyens.

Delémont, le 3 novembre 2010.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 26 octobre 2010**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre du groupe de projet chargé de mener une nouvelle étude, de proposer une planification des besoins et de trouver des solutions à la pénurie prévisible de personnel de soins dans la République et Canton du Jura:

- M^{me} Fabienne Türberg, Delémont, en tant que représentante du syndicat SYNA, en remplacement de M. Jean-Marc Bühler, démissionnaire.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 5 octobre 2010**

Par arrêté, le Gouvernement a autorisé:

- M. Damien Gobat, né le 19 mai 1983, originaire de Crémines (BE), domicilié à Delémont,

à exercer le notariat. Il est également autorisé à pratiquer les activités accessoires.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 19 octobre 2010**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de la commission de coordination en charge du suivi de la politique de la jeunesse:

- M. Philippe Eggertswyler, directeur de la Fondation Saint-Germain, Delémont, en remplacement de M. Willy Baumgartner.

Le présent arrêté en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Les Breuleux

Assemblée ordinaire de l'Arrondissement de sépulture

Les électrices et les électeurs de l'Arrondissement de sépulture des Breuleux sont convoqués en assemblée ordinaire le mercredi 24 novembre 2010, à 20 heures, à la salle paroissiale des Breuleux, route de France 2.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire.
2. Discuter et voter le budget pour l'exercice 2011.
3. Nomination d'un nouveau vérificateur des comptes.
4. Divers et imprévu.

Le budget mentionné sous chiffre 2 est déposé au Secrétariat durant les délais légaux.

Les Breuleux, le 29 octobre 2010.

Secrétariat communal.

Courroux

Assemblée bourgeoise

mercredi 17 novembre 2010, à 20 heures, au Bureau communal, salle le Bambois.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 24 mars 2009.
2. Décider la vente de l'immeuble feuillet N° 2508 sis dans le secteur Soie/Centre.
3. Divers.

Observations

Le procès-verbal et les dossiers relatifs aux objets N°s 1 et 2 mentionnés ci-dessus peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courroux, le 3 novembre 2010.

Conseil communal.

Courroux

Assemblée communale

lundi 22 novembre 2010, à 20 heures, à la salle Trait d'Union, rue du 23-Juin 37.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 27 septembre 2010.
2. Prendre connaissance du décompte provisoire du chantier de l'agrandissement de l'école Général-Guisan et décider d'un crédit supplémentaire de Fr. 580 000.– nécessaire à son bouclage.
3. Ratifier l'installation d'un ascenseur et de capteurs solaires au complexe scolaire et voter le crédit nécessaire à la couverture de cette dépense par Fr. 210 000.– (exigences cantonales).
4. Avaliser la restauration complète de la scène du complexe scolaire « Général-Guisan » et décider de la dépense liée par Fr. 300 000.–.
5. Voter un crédit de Fr. 290 000.– pour l'acquisition du mobilier et de l'agencement destinés aux salles, classes, hall et cuisine du complexe scolaire.
6. Vendre la parcelle N° 200 du ban de Courroux sise dans le secteur Soie/Centre.
7. Divers

Observations

Point 1: le procès-verbal de l'assemblée communale du 27 septembre 2010 est disponible au Secrétariat communal et sur le site internet de la commune www.courroux.ch.

Points 2 à 6: les dossiers de ces objets sont déposés au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés.

Une visite du chantier est organisée le samedi 13 novembre 2010, de 9 h 30 à 11 h 30.

Courroux, le 3 novembre 2010.

Conseil communal.

Courtedoux

Complément à la publication dans le Journal officiel N° 39 du 27 octobre 2010

Assemblée communale extraordinaire

jeudi 18 novembre 2010

Les règlements mentionnés sous points 2 et 3, ainsi que les statuts du point 4, sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Delémont

Arrêtés du Conseil de ville du 25 octobre 2010

Tractandum N° 25/2010

L'assainissement des buttes de tir à 25, 50 et 300 m du stand de Bambois est autorisé. La commune assume la conduite des travaux, un crédit transitoire de Fr. 1 200 000.– est ouvert à cet effet.

Tractandum N° 26/2010

Le crédit de Fr. 300 000.– pour l'acquisition du bâtiment du stand à 300 m est accepté, sous réserve que la bourgeoisie octroie le droit de superficie aux mêmes conditions qu'au bénéficiaire actuel.

Les documents sur la base desquels le Conseil de ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

Délai référendaire: 6 décembre 2010

Au nom du Conseil communal.

Le président: David Asséo.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

Delémont

Octroi du droit de cité

Par arrêté du 25 octobre 2010, le Conseil de ville a accordé le droit de cité de la ville de Delémont à:

- **M^{me} Joséphine Wegmüller-Kesse Ottou**, née le 17 février 1963, et à son fils **Barthélemy Ayina-Ondoua**, né le 24 août 1991, ressortissants camerounais, domiciliés à Delémont;
- **M^{me} Letitia De Ancos**, née le 30 septembre 1988, ressortissante espagnole, domiciliée à Delémont;
- **M^{me} Dominique Prosper**, née le 16 novembre 1954, ressortissante française, domiciliée à Delémont;

- **M. Munib Trnjanin**, né le 10 octobre 1957, et à son épouse **M^{me} Safija Trnjanin-Tadzic**, née le 29 octobre 1961, ressortissants bosniaques, domiciliés à Delémont;
- **M^{me} Dalia Isabel Jimenez Gamonal**, née le 8 juin 1968, ressortissante péruvienne, domiciliée à Delémont.
- **M^{me} Cathy Tiraferri-Pastore**, née le 15 juin 1976, ressortissante italienne, et à ses enfants **Jade Lorenzo**, née le 21 juillet 1997, et **Aaliyah Lorenzo**, née le 20 avril 2001, ressortissantes espagnoles, domiciliées à Delémont.

Delémont, le 26 octobre 2010.

Au nom du Conseil communal.

Le président: David Asséo.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

Delémont

Dépôt public du plan spécial obligatoire N° 73 «En Dozière» et du plan des zones de dangers naturels «La Sorne amont»

Conformément à l'article 71, alinéa 1, de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) du 25 juin 1987, la Municipalité de Delémont dépose publiquement durant 30 jours, soit du 3 novembre au 3 décembre 2010 inclusivement, en vue de leur adoption par le Conseil de ville:

- a) le plan spécial N° 73 «En Dozière», composé des documents suivants:
 - le plan d'occupation du sol (échelle 1:1000);
 - le cahier des prescriptions;
 - le rapport d'impact sur l'environnement;
 - l'autorisation de police des eaux;
- b) le plan des zones de dangers naturels «La Sorne amont» (échelle 1:5000) avec les prescriptions correspondantes.

La procédure déterminante pour le traitement des oppositions et des recours éventuels est celle du plan spécial.

Ces documents peuvent être consultés au secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics de la Ville de Delémont, route de Bâle 1, où les oppositions éventuelles, faites par écrit et dûment motivées, doivent être adressées, sous pli recommandé, jusqu'au 3 décembre 2010 inclusivement.

Elles porteront la mention «Plan spécial En Dozière».

Delémont, le 3 novembre 2010.

Au nom du Conseil communal.

Le président: Pierre Kohler.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Paroisse réformée évangélique des Franches-Montagnes

Assemblée ordinaire de la Paroisse

dimanche 28 novembre 2010, à 10 h 30, à la salle de paroisse.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Approuver les comptes du septième vitrail.

3. Approuver les comptes de la pose des pare-neige.
4. Discuter et approuver le budget 2011 et la quotité d'impôt.
5. Elire un pasteur pour les Alémaniques, avec un degré d'occupation de 5%.
6. Divers et imprévu.

Conseil de paroisse.

Les Bois

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mardi 7 décembre 2010, à 20 h 15, au Centre paroissial.

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2011 et quotité d'impôt.
4. Divers et imprévu.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Dampheux-Lugnez

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mardi 23 novembre 2010, à 20 h 15, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Méditation et nomination de 2 scrutateurs.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2011 et quotité d'impôt.
4. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Les Genevez

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mercredi 8 décembre 2010, à 20 h 15, à la cure.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2011.
3. Divers et imprévu.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Miéecourt

Assemblée extraordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mercredi 1^{er} décembre 2010, à 20 heures, à la salle de paroisse.

Ordre du jour:

1. Ouverture.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2011.
4. Divers.

Miéecourt, le 21 octobre 2010.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Vos publications peuvent être envoyées
par e-mail à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Rocourt**Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

mercredi 24 novembre 2010, à 20 h 15, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2011.
3. Nomination d'un-e conseiller-ère et d'un-e vérificateur-trice des comptes.
4. Divers et imprévu.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Saint-Brais**Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

mercredi 17 novembre 2010, à 20 h 15, à la halle de gymnastique.

Ordre du jour:

1. Lecture du dernier procès-verbal de l'assemblée.
2. Voter le budget 2011.
3. Divers et imprévu.

Saint-Brais, le 29 octobre 2010.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Vendlincourt**Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

lundi 22 novembre 2010, à 20 heures, au collège (salle du 1^{er} étage).

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2010.
3. Divers et imprévu.

Vendlincourt, le 29 octobre 2010.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Alle

Requérant: Yves Ruhoff, 24, chemin du Paquir, 90370 Réchésy (France); auteur du projet: Samuel Gogniat, 2953 Pleujouse.

Projet: Construction d'un abri voiture et cabane de jardin, en annexe au bâtiment «Le Breuille 5», sur la parcelle N° 3980 (surface 612 m²), sise au lieu-dit «Le Breuille», zone d'habitation A (PS).

Dimensions: Longueur 6 m, largeur 4 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: bois; façades: bois; couverture: toit plat.

Dérogation requise: Article 2.5.1 RCC (alignement à la voirie publique).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 3 décembre 2010, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le

délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Alle, le 29 octobre 2010.

Secrétariat communal.

Boncourt

Requérants: Natacha et Clément Hubleur, route du Jura 21, 2926 Boncourt.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert à voitures, pompe à chaleur et cabane de jardin en annexe, sur la parcelle N° 2475 (surface 863 m²), sise au lieu-dit «Les Voirandes», zone d'habitation HAb, plan spécial «Les Voirandes».

Dimensions principales: Longueur 9 m, largeur 11 m 50, hauteur 5 m 40, hauteur totale 7 m 60; couvert: longueur 6 m 97, largeur 4 m 70, hauteur 3 m 10.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation, briques TC; façades: crépissage de teinte blanche; couverture: tuiles TC de couleur brune.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 2 décembre 2010, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Boncourt, le 29 octobre 2010.

Secrétariat communal.

Bourrignon

Requérante: Commune de Bourrignon, 2803 Bourrignon; auteur du projet: RWB Jura S.A., 2900 Porrentruy.

Projet: Déconstruction de la ciblerie, dépollution du secteur, réaménagement du terrain, sur la parcelle N° 21 (surface 235365 m²), sise au lieu-dit «Droit Mont», zone agricole.

Genre de construction: Assainissement et évacuation de matériaux, remblayage et remise en place de matériaux propres.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 3 décembre 2010, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bourrignon, le 2 novembre 2010.

Secrétariat communal.

Courfaivre

Requérants: Marlyse et Fritz Schlüchter-Mouffet, rue de la Maicheleur 8, 2853 Courfaivre.

Projet: Construction d'un abri à voitures, sur la parcelle N° 2207 (surface 1097 m²), sise à la rue de la Maicheleur, zone HA.

Dimensions principales: Longueur 6 m, largeur 6 m, hauteur 2 m 50.

Genre de construction: Ossature: bois naturel; toit plat avec gravier.

Dérogation requise: Article 12 du règlement communal sur l'aménagement du territoire et sur les constructions (distance à la route).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 3 décembre 2010, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courfaivre, le 28 octobre 2010.

Secrétariat communal.

Delémont

Requérante: Mandchourie Immobilier S.A., case postale 376, 2800 Delémont; auteur du projet: Kury Stähelin Architectes S.A., rue de la Vauche 6, 2800 Delémont.

Projet: Déconstruction des bâtiments N°s 14, 18, 20, 26, 34 et 36; construction de logements adaptés, sur la parcelle N° 843 (surface 3032 m²), sise à la route de la Mandchourie, zone CC, zone Centre C, centre-gare/sect. K.

Dimensions: Longueur 53 m 46, largeur 20 m 30, hauteur 13 m 93, hauteur totale 15 m 93.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, isolation; façades: béton, couleur grise; couverture: végétalisation; chauffage au gaz, complément solaire.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 3 décembre 2010 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 27 octobre 2010.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

Montfaucon

Requérant: Jacques Hirschi, Sous la Côte, 2718 Lajoux; auteur du projet: Le Chésal, atelier d'architecture, 2855 Glovelier.

Projet: Construction d'un rural, comprenant stabulation libre avec logettes, fenil, salle de traite, SRPA, sur la parcelle N° 460 (surface 2766 m²), sise au lieu-dit « Sous la Côte », localité de Montfaucon, zone agricole.

Dimensions principales: Longueur 42 m 32, largeur 24 m 45, hauteur 5 m 65, hauteur totale 10 m 31.

Genre de construction: Murs extérieurs: murets béton, ossature bois; façades: planches brutes de teinte brune, tôles thermolaquées de teinte beige gris RAL 1019; couverture: éternit grandes ondes de couleur route Korallit.

Dérogation requise: L'article 97 L'Agr est applicable.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 3 décembre 2010, au Secrétariat communal de Montfaucon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Montfaucon, le 27 octobre 2010.

Secrétariat communal.

Le Noirmont

Requérant: Francis Sauser, rue du 23-Juin 2, 2340 Le Noirmont; auteur du projet: Bureau d'architecture Bruno Cattoni & Cide Partners S.A., La Petite Côte 2, 2336 Les Bois.

Projet: Transformation du bâtiment N° 2 comprenant l'aménagement des combles et la construction d'une cage d'escalier à l'extérieur, sur la parcelle N° 144 (surface 877 m²), sise à la rue du 23-Juin, zone Centre CAb.

Dimensions principales: Existantes; dimensions de la cage d'escalier: longueur 5 m 37, largeur 6 m 51, hauteur 6 m 30, hauteur totale 6 m 30.

Genre de construction: Bâtiment N° 2: murs extérieurs: existants; façades: crépissage existant; couverture: tuiles existantes, lucarnes cuivre; cage d'escalier: murs extérieurs: structure métallique; façades: tôles thermolaquées de teinte grise; couverture: toiture plate.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 2 décembre 2010, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Le Noirmont, le 3 novembre 2010.

Secrétariat communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de la démission de la titulaire, le Service de l'action sociale met au concours un poste de

collaborateur-trice chargé-e de l'examen des demandes d'aide sociale à 40%

Mission: Examen des demandes d'aide sociale, vérification des données fournies par les services sociaux régionaux et les communes et préparation des décisions sur la base des normes applicables; suivi des dossiers en lien avec les différentes instances concernées.

Exigence: CFC d'employé-e de commerce avec expérience administrative complétée par un brevet fédéral en assurances sociales, par un diplôme HES en travail social ou par une formation et/ou expérience juridique; connaissances approfondies des problèmes sociaux et de la sécurité sociale; maîtrise des outils informatiques.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Marc Veya, chef du Service de l'action sociale, téléphone 032 420 51 40.

Les candidatures doivent être adressées au Service du personnel de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Collaborateur-trice demandes d'aide sociale », accompagnées des documents usuels, jusqu'au 20 novembre 2010.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite d'un départ, le Service des contributions, pour le Bureau des personnes morales et des autres impôts, met au concours un poste de

secrétaire

Mission: Effectuer les travaux administratifs du secrétariat général, du secteur de l'impôt à la source, y compris les frontaliers, et gérer l'organisation du secrétariat du secteur des personnes morales afin d'assurer le fonctionnement et le déroulement des opérations liées à la taxation.

Exigences: Formation d'employé-e de commerce avec maturité professionnelle. Connaissances approfondies des outils informatiques de base. La maîtrise de l'allemand et de l'anglais constitue un atout supplémentaire.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2011.

Lieu de travail: Les Breuleux.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Pierre-Arnauld Fueg, chef du Service des contributions, téléphone 032 420 55 30, et de M^{me} Carole Christen, cheffe du Bureau des personnes morales et des autres impôts, téléphone 032 420 44 03.

Les candidatures doivent être adressées au Service du personnel de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Secrétaire PMO », accompagnées des documents usuels, jusqu'au 20 novembre 2010.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision de la prochaine entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le personnel, le Service de l'enseignement de la préscolarité et de la scolarité obligatoire met au concours, pour une durée déterminée, un poste de

répondant-e RH pour le personnel enseignant

Mission: Au sein du Service de l'enseignement, en particulier de sa Section ressources, vous êtes appelé-e à participer à la gestion du personnel enseignant, aux processus d'engagement et au suivi administratif des carrières. Vous êtes en relation et collaborez avec les commissions d'école et les directions. Vous participez à la gestion informatisée des données et produisez des indicateurs.

Exigences: Vous êtes au bénéfice d'une formation tertiaire de type HEG ou équivalente, avec de l'intérêt et des connaissances dans le domaine des ressources humaines. Vous maîtrisez les outils usuels en informatique et êtes capable d'établir des tableaux de bord. Vous savez travailler de manière autonome et en équipe et entrez facilement en relation. Vous êtes à la recherche d'un poste à responsabilités avec un appui et un travail collaboratif.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2011 ou date à convenir.

Durée d'engagement: contrat de durée déterminée jusqu'au 31 juillet 2013.

Lieu de travail: Delémont.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

CEJEF
DIVISION TECHNIQUE

**ÉCOLE SUPÉRIEURE
TECHNIQUE**

Désirez-vous un poste de cadre technique?
Si oui, alors optez pour une formation supérieure

Technicien-ne diplômé-e ES
Début des cours: 21 novembre 2011

- **Automatisation - maintenance**
- **Informatique technique**
Formations à plein temps
Durée: 4 semestres à raison de 40 leçons hebdomadaires
- **Conduite de projets industriels**
Formation en emploi (activité professionnelle à 80% possible)
Durée: 6 semestres à raison de 15 leçons hebdomadaires

Cours préparatoire (obligatoire, sauf détenteur-trice MPT)
Début: 13 novembre 2010

Conditions de base: Etre au bénéfice d'un CFC ou d'une formation jugée équivalente. Formation passerelle d'une année en section Informatique technique pour les porteurs d'un CFC dans le domaine du commerce ou de l'artisanat.

**Formation supérieure reconnue
au niveau fédéral**

Informations et inscription:
Division technique du CEJEF, Cité des Microtechniques, 2900 Porrentruy,
tél. 032 420 35 50, division.technique@cpp.ch, www.cpp.ch

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Daniel Brody, chef du Service de l'enseignement, téléphone 032 420 54 14.

Les candidatures doivent être adressées au Service du personnel de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Répondant-e RH pour le personnel enseignant », accompagnées des documents usuels, jusqu'au 30 novembre 2010.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Dans le cadre de la mise en œuvre du concept cantonal de pédagogie spécialisée, le Service de l'enseignement de la préscolarité et de la scolarité obligatoire met au concours un poste de

conseiller-ère pédagogique de l'enseignement spécialisé

Mission: Vous assurez les tâches de conseil et de contrôle pédagogique auprès des enseignant-e-s de pédagogie spécialisée pour l'école enfantine, primaire et secondaire. Vous rencontrez régulièrement les enseignant-e-s de manière individuelle ou en groupe dans le cadre de visites en classe, d'entretiens ou de sessions de travail. Vous contrôlez la qualité et la continuité de l'enseignement dispensé et le bon fonctionnement des structures particulières. Vous collaborez étroitement avec la Section intégration et les conseiller-ère-s pédagogiques concerné-e-s pour la scolarisation des enfants et des jeunes ayant des besoins éducatifs particuliers et pour les contacts avec les différents partenaires. Vous accomplissez les mandats spécifiques attribués par le Service de l'enseignement.

Exigences: Vous êtes au bénéfice d'un certificat d'aptitudes pédagogiques pour l'enseignement spécialisé ou d'un titre équivalent et d'une bonne expérience de l'enseignement. Vous avez de l'intérêt pour le développement du concept de pédagogie spécialisée. Vous avez des aptitudes au travail en équipe, à la conduite d'entretiens, de réunions ainsi qu'à la résolution de conflits.

Vous maîtrisez les outils de remédiation professionnelle tels que supervision, réflexion sur les pratiques, ou vous engagez à vous former en emploi.

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Daniel Brody, chef du Service de l'enseignement, téléphone 032 420 54 14.

Les candidatures doivent être adressées au Service du personnel de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Conseiller-ère pédagogique de l'enseignement spécialisé », accompagnées des documents usuels, jusqu'au 30 novembre 2010.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de la nomination du titulaire à une autre fonction, la Trésorerie générale met au concours un poste d'

économiste

Mission: Participer activement à la gestion financière de l'Etat. Conceptualiser, analyser, réaliser et suivre des projets cantonaux, intercantonaux et fédéraux. Exécuter des études, formuler des projets de réponses à des consultations, soutenir les unités administratives dans leurs tâches de gestion financière et de direction, dispenser de la formation, produire des statistiques et des simulations et maintenir à jour le site internet du service.

Exigences: Formation d'économiste, expérience de quelques années en finance et comptabilité assortie de bonnes connaissances des finances publiques et du contrôle de gestion, maîtrise des outils informatiques usuels, bonnes connaissances de l'allemand (parlé et écrit), aisance rédactionnelle et relationnelle, autonomie dans la conduite des travaux et résistance au stress.

Entrée en fonction: 1^{er} mai 2011.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Daniel Rüegg, chef de la Trésorerie générale, téléphone 032 420 55 10.

Les candidatures doivent être adressées au Service du personnel de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Economiste », accompagnées des documents usuels, jusqu'au 6 décembre 2010.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



La Division technique et son Ecole des métiers techniques (EMT) engage pour **août 2011**

2 places d'apprenti-e-s laborantins-laborantines en chimie

dans le cadre d'une formation bilingue français-allemand dans le domaine des sciences de la vie, en partenariat avec la HES de Muttens et l'industrie bâloise.

Une information détaillée peut être consultée sur le site cpp.ch

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès du secrétariat de la Division technique du CEJEF, tél. 032 420 35 50 ou par courriel à l'adresse division.technique@cpp.ch.

Séance d'information (Inscription obligatoire)
mardi 16 novembre 2010 à la Division technique du CEJEF
Cité des Microtechniques, Porrentruy

Avis divers

Cercle scolaire du Creugenat

Entrée en vigueur des statuts du Cercle scolaire du Creugenat

Les statuts du Cercle scolaire du Creugenat, adoptés par les assemblées des communes membres, ont été approuvés par le Gouvernement le 15 décembre 2009. Réuni en séance du 10 mars 2010, le Comité du Syndicat a décidé de fixer leur mise en vigueur au 1^{er} août 2009.

Les statuts, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés auprès des Secrétariats communaux.

Comité du Cercle scolaire du Creugenat.
Le président: Alain Stucki.
La secrétaire: Nadia Bibler.

Mise à ban

Périat S.A., 2800 Delémont, met à ban, sous réserve des charges existantes, les parcelles feuillettes N^{os} 986 et 2287 du ban de Delémont; partant,

fait défense aux tiers non autorisés de pénétrer et de parquer des véhicules de tous genres sur lesdites parcelles;

informe les contrevenants qu'ils seront dénoncés au juge et passibles d'une amende de Fr. 1.– à Fr. 100.–.

Périat S.A., 2800 Delémont.

Mise à ban ordonnée par décision du 21 octobre 2010.

Porrentruy, le 21 octobre 2010.

Le juge civil: Damien Rérat.

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service d'achat/Entité adjudicatrice: Gouvernement de la République et Canton du Jura.

Service organisateur/Entité organisatrice: République et Canton du Jura, Service du personnel, à l'attention de M. Francis Périat, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont (Suisse).

Téléphone +41 32 420 58 80 – Fax +41 32 420 58 81.

E-mail: per.secr@jura.ch. URL: www.jura.ch.

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante: selon l'adresse indiquée au point 1.1.

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 3.12.2010.

Remarques: l'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres: 40 jours après la publication.

Exigences formelles: les offres doivent être postées sous pli fermé et chargé (recommandé), portant les mentions bien lisibles « Ne pas ouvrir » et « Soumission assurance maladie perte de gain » à l'adresse indiquée au point 1.1, au plus tard le jour du délai de clôture de l'appel d'offres.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émoluments de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

1.5 Genre de pouvoir adjudicateur: Canton.

1.6 Mode de procédure choisi: procédure ouverte.

1.7 Genre de marché: marché de services.

1.8 Soumis à l'accord de l'OMC/GATT, respectivement aux accords internationaux: oui.

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de services: autres services.

Catégorie de services CPC: [6] Services financiers (a) services en matières d'assurance (b) services bancaires et opérations sur titres.

2.2 Titre du projet du marché: assurance maladie perte de gain pour le personnel de l'Etat.

2.4 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 66510000 – Services d'assurance.

2.5 Description détaillée des tâches

Se référer aux documents suivants: dispositions générales de l'appel d'offres; critères d'aptitudes; fiche technique « Maladie perte de gain ».

2.6 Lieu de la fourniture du service: Canton du Jura.

2.7 Marché divisé en lots: non.

2.8 Des variantes sont-elles admises: non.

2.9 Des offres partielles sont-elles admises: non.

2.10 Délai d'exécution

Début: 1.1.2011.

Remarques: début d'assurance au 1^{er} janvier 2011. L'adjudication interviendra en janvier 2011.

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation: selon l'article 34, alinéa 1, de l'ordonnance cantonale jurassienne concernant l'adjudication des marchés publics (OAMP) et les dispositions générales de l'appel d'offres.

3.2 Cautions/garanties: selon les documents de l'appel d'offres.

3.3 Conditions de paiement: selon les documents de l'appel d'offres.

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert: selon les dispositions générales de l'appel d'offres.

3.5 Communauté de soumissionnaires: non admise selon les dispositions générales de l'appel d'offres.

3.6 Sous-traitance: non admise.

3.7 Critères d'aptitude: conformément aux critères cités dans les documents.

3.8 Justificatifs requis: conformément aux justificatifs requis dans le dossier.

3.9 Critères d'adjudication: conformément aux critères cités dans les documents.

3.10 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au 3 décembre 2010.

Prix: aucuns.

Conditions de paiement: aucun émoluments de participation n'est requis.

3.11 Langues acceptées pour les offres: français.

3.12 Validité de l'offre jusqu'au 28 février 2011.

3.13 Obtention du dossier d'appel d'offres à l'adresse suivante: République et Canton du Jura – Service du personnel, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont (Suisse). Fax +41 32 420 58 81.

E-mail: per.secr@jura.ch. URL: www.jura.ch.

Dossier disponible à partir du: 4.11.2010, jusqu'au 3.12.2010.

Langues du dossier d'appel d'offres: français.

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: l'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

4. Autres informations

4.3 **Négociations:** les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.6 **Organe de publication officiel:** Journal officiel de la République et Canton du Jura.

4.7 **Indication des voies de recours**

Le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.
